



Licenciement conventionnel

Par **kakiou**, le **27/03/2014** à **16:36**

Bonjour voici ma situation :

Je suis en cdi depuis avril 2010

Comme femme de menage dans des bureaux puis j ai ete trois ans en congé parental je devais reprendre mon poste le 19 mars mais la société a perdu tout ses site sur arras mais ils me proposé un travail a 10km de chez moi mais sans moyen de locomotion j'ai du refusé ce poste donc comme il est dans l'incapacité de me proposé autre chose il m'a proposé un licenciement conventionnel en Sachant que je suis sur une base de 65 heures par mois il me propose une prime de 600€ mais sachant que je suis mère célibataire avec 3 enfants il me propose 1000€ donc je fait appel a vous pour savoir si je peux accepté cette proposition ou dois je avoir droit a autre chose merci .

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/03/2014** à **17:36**

Bonjour,

Un licenciement conventionnel n'existe pas, en revanche il y a [la rupture conventionnelle](#) qui n'est ni un licenciement ni une démission et que vous n'êtes pas forcée d'accepter...

L'indemnité légale est de 1/5° du salaire par année d'ancienneté mais celle prévue à la Convention Collective applicable peut être plus favorable, c'est à vous de voir si ce qui vous est proposé peut vous intéresser ou si vous préféreriez que l'employeur procède à un licenciement économique...